

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/08/2025 - B2025/042930 - 2017 B 02159 - 828 670 273 - 2S Vtc



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M SMALMAL Samir

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20173490435454

Pour le compte de :

SASU 25 VTC

17 RUE LOUIS DE FUNES

69800 SAINT-PRIEST

N° SIREN : 828 670 273

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	17 rue Louis de Funès		
Code postal	69800	Ville	69800 - ST PRIEST
		Pays	France

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%	0	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------	----------------------

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif Immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	0		0
Immobilisations incorporelles - Autres	0		0
Immobilisations corporelles	0		0
Immobilisations financières (1)	0		0
TOTAL I (5)	0		0
TOTAL GENERAL (I + II)	0		0

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 500
Report à nouveau	-3 762
TOTAL I	-2 262
TOTAL GENERAL (I + II + III)	-2 262

55

Compte de résultat simplifié de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SS

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



54

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Procès-Verbal Des Décisions De l'Associé Unique

SASU au capital de 1500 euros dont le siège social se situe 17 rue Louis de Funès – 69800 Saint-Priest, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 828 670 273.

Procès-verbal des décisions de l'associé unique de **2S VTC** en date du 15/07/2025.

Je soussigné Samir Adam SMALMAL agissant en qualité de Président et seul associé de **2S VTC**, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- L'affectation du résultat de l'exercice

Résolution 1 : Approbation des résultats

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels, ainsi que des opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat est à 0 Euros. Il est décidé d'affecter le montant comme suit :

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Priest, le 15/07/2025

